

<b>COMPTE-RENDU de la RÉUNION</b> <b>du CONSEIL MUNICIPAL du 02 novembre 2020</b>
--

L'an deux mille vingt, le deux du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RICHARD.

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Joël FROGET.

Madame le Maire demande une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur assassiné alors qu'il enseignait la liberté d'expression.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation rapports annuels 2019 SPANC et AC
2. Rapport d'activités 2019 de la CCALS
3. Délibération versement fonds de concours au SIEML
4. Indemnisation charges Espace Lino Ventura
5. Aire de camping-cars
6. Questions diverses

**DCM2020/47 – APPROBATION RAPPORTS ANNUELS 2019 SPANC ET AC**

---

Le rapport annuel 2019 de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif sont exposés au conseil municipal.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces rapports à l'unanimité.

## DCM2020/48 – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2019 DE LA CCALS

Madame le Maire informe le conseil municipal que La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s’agit d’un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d’un rapport d’activités répond à une obligation légale détaillée à l’article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président de l’Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse annuellement au maire des communes membres de l’EPCI, ce rapport d’activités.

Conformément à cet article, Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d’activités 2019 récemment approuvé par le conseil communautaire.

## DCM2020/49 – DÉLIBÉRATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS AU SIEML

**Versement d’un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l’éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.**

VU l’article L. 5212-26 du CGCT,

VU les délibérations du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### ARTICLE 1

La collectivité de Baracé par délibération du Conseil en date de 02/11/2020 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP017-19-20	Baracé	271,63€	75%	203,72 €	09 12 2019

- Dépannages du réseau de l’éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
- Montant de la dépense 271,63 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **203,72** euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d’achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l’avis des sommes à payer du Trésorier Principal d’Angers Municipal.

### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

### ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Madame le Maire de Baracé

Le Comptable de la Collectivité de Baracé

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération

## **DCM2020/50 – INDEMNISATION CHARGES ESPACE LINO VENTURA**

---

En raison de la crise sanitaire, Monsieur BUGUET, Directeur de la MAISON PERCE-NEIGE est dans l'obligation de prévoir un accueil différencié entre les résidents internes et les résidents externes. En raison des travaux, il n'est pas possible de le faire au sein de l'établissement. C'est pourquoi, Monsieur BUGUET a été contraint de nous demander d'occuper la petite salle de l'Espace Lino Ventura pour accueillir les résidents externes moyennant une participation financière.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide que la participation du FOYER PERCE-NEIGE serait de 5 € par jour soit 50 € par semaine pour nous indemniser des charges de chauffage, d'eau et d'électricité à compter du 12 octobre 2020.

## **DCM2020/51 – AIRE DE CAMPING-CARS**

---

En raison de la crise sanitaire et du confinement, Monsieur et Madame GASTINEAU Samuel vont devoir occuper l'aire de camping-cars quelques mois à compter du 15 octobre 2020.

Madame le Maire propose de les facturer 3 € par jour pour nous dédommager des frais d'électricité et d'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et décide de facturer Monsieur et Madame GASTINEAU 3 € par jour à compter du 15 octobre 2020 jusqu'à leur départ.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### 1. Réunion des délégués aux Commissions Intercommunales :

- Assainissement : rien à signaler
- Tourisme/Culture : Information et présentation des services avec ouverture de la médiathèque
- Économie : Pas de développement des petites zones industrielles, ateliers relais en prévision sur Étriché, Durtal et Seiches.
- Aménagement du territoire : préparation du PLUi (réunion bi-mestrielle)
- Petite enfance/Enfance jeunesse : nous avons plutôt un rôle consultatif que décisionnaire
- Environnement : présentation, débat sur la mobilité, débat sur les énergies renouvelables avec l'idée de mettre en avant nos moulins.

### 2. Réunions des Commissions Communales :

- Urbanisme/Cadre de vie : des devis ont été demandés pour l'aménagement de l'aire de jeux, réflexion sur les abords de la mairie (accès, parking), marché des producteurs, terre-plein des Fresnières.
- Enfance /Jeunesse : L'espace jeunes a été fermé pendant les vacances de la Toussaint en raison de la crise sanitaire.
- Action sociale : Retour de plus de la moitié des sondages réalisés auprès de nos aînés lors de la distribution des colis gourmands, sondage qui avait pour but de recueillir leur ressenti et leurs attentes durant le confinement.

- Voirie : Les devis seront étudiés à nouveau lors d'une prochaine réunion dès que l'on aura l'estimation de la CCALS.
- 3. Des devis ont été reçus pour le remplacement de la tondeuse débroussailleuse et l'éventuelle acquisition d'une désherbeuse.
- 4. Madame le Maire informe les conseillers que nous avons reçu 3 devis pour le changement de l'armoire froide de la salle ainsi que des devis pour la maintenance du matériel de cuisine. Ces devis seront étudiés prochainement. Il faudra peut-être également changer le réfrigérateur qui semble ne plus fonctionner.
- 5. Terrain multisports : Le câble et les vis qui manquaient ont été remplacé et un devis de 2 250 € HT a été signé pour le filet de protection qui sera installé entre le terrain de jeux et la maison voisine.
- 6. Marché des producteurs : Celui-ci est maintenu pendant le confinement sauf pour la fleuriste. Pour une meilleure alimentation en électricité des commerçants, une demande de coffret auprès du SIEMML est à l'étude. Nous verrons ensuite pour une protection au sol des fils électriques. Une réflexion est également en cours sur la possibilité d'augmenter le nombre d'exposants en empiétant dans la rue qui va vers le Loir.
- 7. Madame le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre pour l'Armistice se tiendra le mercredi à 11h au cimetière communal.
- 8. Pour information, le bail du logement situé au 12 rue de la Mairie qui se terminait le 30 octobre se prolonge d'autant par tacite reconduction.
- 9. Une liste des panneaux de lieux-dits manquants ou abimés devra être établie.
- 10. Des panneaux électoraux devront être achetés pour remplacer ceux en bois.
- 11. Fibre : Madame le Maire a rendez-vous jeudi pour discuter de l'implantation des poteaux qui est peut-être à repenser dans certaines zones.
- 12. Anne-Laure BLIN, Députée nouvellement élue, tiendra une permanence samedi 7 novembre de 9h30 à 10h30.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.